

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 30 NOVEMBRE 2010

Afférents au Bureau	13.
En exercice	13
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille dix
et le 30 novembre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation

15 novembre 2010

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Ghislain LEMOINE – Jean Pol RICHELET – Joël CARRE - Christian BELLOY - Brice GABREAUX et Pierre GUERY

Date d'affichage

30 novembre 2010

Absents excusés : Jean Michel THIRY et François PREVOTEAUX.

Objet de la Délibération

**TRAVAUX DE
REHABILITATION DES
ASSAINISSEMENTS
NON COLLECTIFS**

**TRAVAUX DE REHABILITATION DES
ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS
(SEINE-NORMANDIE)**

VOTE :

**POUR : 11
CONTRE : 0**

Monsieur le Président informe le Bureau qu'il sera nécessaire de recourir à une procédure de consultation pour la réalisation d'une nouvelle tranche de travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur la partie de notre territoire dépendant de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : marché à bons de commande comportant plusieurs lots annuels par zone géographique (travaux 2011 – 2012).

**DELIBERATION
N° 2010/05**

Vu la délibération n° 2010/07 adoptant le règlement intérieur de la commande publique et fixant les procédures à adopter pour les marchés de travaux compris entre 193.000 € H.T. et 4.845.000,00 € H.T.

Vu la délibération n° 2010/08 donnant délégation au Bureau pour attribuer les marchés de travaux.

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise le Président à lancer la procédure de consultation, à inviter la commission d'appel d'offres à se réunir, à signer toutes les pièces afférentes à ce marché dès lors que le montant est compatible avec les crédits ouverts au budget annexe du S.P.A.N.C. 2011 et à solliciter les aides les plus élevées possibles auprès des Agences de l'Eau, du Conseil Général et d'autres financeurs potentiels éventuels.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du :30 novembre 2010

